

PAR JEAN-JACQUES TOUATI \*



## Des indemnités plus lourdes après un accident du travail

**L**e salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle a droit à une indemnisation forfaitaire en compensation de sa perte de revenus professionnels. Si le salarié a été victime d'une faute inexcusable de l'employeur, une indemnisation complémentaire sera ouverte (art. L452-1 Code de la sécurité sociale). De plus, le salarié sera alors fondé à obtenir réparation des préjudices physique, moral, esthétique, d'agrément, des pertes ou diminution de promotion professionnelle, devant les tribunaux des affaires de Sécurité sociale.

La faute inexcusable était d'une gravité exceptionnelle prenant son origine dans un acte ou une omission à caractère volontaire, en l'absence d'un fait justificatif. Par un revirement de jurisprudence (cass. soc. 28 février 2002 n° 00-11 793) pris à l'occasion de maladies professionnelles engendrées par l'amiante, la Cour de cassation fait peser sur l'employeur une obligation de sécurité entendue comme une obligation de résultat : « *En vertu du contrat de travail l'employeur est tenu envers le salarié d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise ; le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qui n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.* »

Cette définition prétorienne vaut pour les maladies professionnelles comme pour les accidents du travail. La faute inexcusable est donc fréquemment reconnue. Elle n'a pas à être la cause déterminante de l'accident : il suffit qu'elle en ait été une cause nécessaire. Le salarié doit prouver la conscience du danger qu'avait l'employeur ou l'absence de mise en œuvre des mesures de nature à éviter la mise en danger. Le juge appréciera à l'aune du professionnel avisé que l'employeur doit être, et de l'état des connaissances scientifiques du moment en cause.

Depuis un nouveau cours jurisprudentiel en date du 17 mai 2006 (soc. n° 04-47 455), une indemnisation additionnelle est désormais ouverte aux salariés en plus des réparations prévues par le Code de la sécurité sociale. Lorsqu'un salarié a été licencié en raison d'une inaptitude consécutive à une maladie professionnelle ou un accident du travail imputable à une faute inexcusable de l'employeur, le juge prud'homal pourra lui accorder une indemnité réparant la perte de son emploi.

\* Avocat à la cour



La centaine de musiciens d'un soir présents est visiblement plus habituée à manier stylos et claviers d'ordinateurs plutôt que des percussions exotiques. Martine Archambault/Le Figaro

### LA BOÎTE À IDÉES

## Ils tapent sur des djembés pour renforcer l'esprit d'équipe

**FORMATION**  
Avec ses percussions africaines, la société Sewa Beats propose aux entreprises et aux étudiants de MBA des animations permettant de souder les équipes ou d'initier au leadership.

IL Y A des jours où la Seine prend des airs de fleuve africain. La chaleur était là et l'espace de quelques heures de la pirogue (ou plutôt la péniche) amarrée au quai Anatole-France a vibré au son des djembés, ces tams-tams recouverts de peau de chèvre. Le pari était pourtant loin d'être gagné. A y regarder de plus près, la centaine de musiciens d'un soir présents sur place est visiblement plus habituée à manier stylos et claviers d'ordinateurs plutôt que des percussions exotiques.

En ce mois de juin, la société Sewa Beats se proposait de faire preuve de ses talents à d'éventuels futurs clients. Cette petite structure d'une quinzaine de personnes implantée en Suisse et intervenant à travers l'Europe anime avec ses djembés, conventions, séminaires et autres activités d'entreprise. Avec ses 1 300 tam-tams répartis dans divers bureaux européens, la société explique qu'elle sait gérer des groupes de 5 à 1 500 personnes.

Aux commandes de cette soirée, Doug Manuel, fondateur de Sewa Beats, assisté de deux autres percussionnistes.

En demi-cercle autour de lui une centaine de personnes, issues de grandes entreprises, d'agences événementielles ou d'organismes de formation. Comme de jeunes enfants devant leur premier tambour, beaucoup ne résistent pas à l'envie de taper dessus directement. « *Ce qui est important pour nous, c'est de ne pas s'arrêter au seul aspect ludique, souligne pourtant Doug Manuel. Il y a une vraie pédagogie et un intérêt à plus long terme pour nos clients. D'ailleurs, certains reviennent deux ou trois fois avec les mêmes équipes.* »

### Doublez votre salaire

L'exercice commence mollement sans grand enthousiasme. Il s'agit de s'échauffer en marquant le rythme avec ses jambes et en psalmodiant « *Boum pidika boum* ». Doug Manuel a l'habitude de chauffer des salles un peu timides : « *Allez-y, mettez-y tout votre cœur, dites-vous que c'est comme ça que vous obtiendrez le doublement de votre salaire.* » Le regain d'énergie ne se fait pas attendre. Puis l'assistance est enfin autorisée à taper sur les instruments. Initiation rapide : un grand coup au centre paume ouverte pour un son sourd, sur le bord et main plus fermée pour un son plus ouvert. La rythmique est encore un peu cacophonique mais le groupe se prend peu à peu au jeu. Les nœuds de cravates se défont et les bagues sont mises au fond des poches.

Un début d'harmonie se fait entendre et il devient possible de scinder le groupe en trois équipes interprétant une partition différente. L'occasion pour le chef d'orchestre de rappeler la délicate position de ceux qui sont à la frontière de deux équipes et qui ne savent pas forcément quel chef suivre... Les roulements de tambours se font de plus en plus longs et puissants. Trahissant ses origines britanniques, Doug Manuel continue à motiver ses troupes « *Shake les mains, shake les mains, plus fort. Demain vous ne pourrez plus écrire d'e-mail.* » Effectivement, si, en l'espace d'une heure, il a réussi à former un groupe et convaincre les plus sceptiques, certains de ses musiciens amateurs finissent l'exercice avec les doigts endoloris.

À côté de ces animations destinées à souder les équipes, Sewa Beats utilise aussi ses djembés dans divers MBA pour aborder de façon très concrète le leadership. Là, il ne s'agit plus de suivre le rythme proposé par les musiciens, ce sont des membres de l'assistance qui doivent diriger le groupe. Une expérience physique de la direction d'équipes, où il faut trouver les gestes et les mots simples pour se faire obéir. « *Les professeurs qui enseignent le leadership ne sont pas toujours très bons dans cet exercice pratique* », s'amuse Doug Manuel.

JEAN-BERNARD LITZLER